

VOS QUESTIONS / NOS RÉPONSES

LE SEVRAGE

Par Profil supprimé Postée le 13/08/2011 12:20

Bonjour,
Je suis devenu alcoolo dépendant depuis plusieurs mois. J'en ai conscience et je sais avoir besoin de me faire aider pour l'arrêt de cette consommation qui me détruit à petit feu....
Je voulais savoir si le sevrage nécessite obligatoirement une hospitalisation?
Je ne veux pas arrêter mon boulot, je ne veux pas d'arrêt de travail, c'est le seul lieu ou je me sent bien...
Merci de votre réponse.
Vincent

Mise en ligne le 17/08/2011

Bonjour,
Bravo pour votre prise de conscience et votre décision d'arrêter.

Il est possible de faire un sevrage dit "en ambulatoire", c'est à dire avec un suivi et sans hospitalisation. Il existe pour cela des lieux, gratuits et confidentiels, où des équipes, composées entre autre de médecins et de psychologues, sont à votre disposition pour des soins et des entretiens réguliers.

Vous dites vous sentir bien au travail, et il est en effet très important de garder cet équilibre pour entamer un sevrage dans les meilleures conditions possibles. Vous trouverez ci-dessous les coordonnées de l'un de ces lieux proposant du soin en ambulatoire. Si vous aviez des questions relatives à cette orientation, ou besoin d'une écoute, n'hésitez pas à contacter l'un de nos écoutants au 0800.23.13.13, tous les jours de 8h à 2h, appel anonyme et gratuit depuis un poste fixe.

Cordialement.

POUR OBTENIR PLUS D'INFORMATIONS, N'HÉSITEZ PAS À PRENDRE CONTACT AVEC LES STRUCTURES SUIVANTES :

CSAPA - ASSOCIATION ADDICTIONS FRANCE 73

40 rue de la Concorde
73490 LA RAVOIRE

Tél : 04 79 96 09 33

Site web : addictions-france.org/

Secrétariat : Du lundi au vendredi de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30

Accueil du public : Lundi mercredi et vendredi de 9h à 16h30 mardi et jeudi 9h à 18h

Consultat° jeunes consommateurs : Accueil de préférence les mercredi toute la journée

COVID -19 : Août 2022 : accueil en présentiel sur rendez-vous

Voir la fiche détaillée